

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 juin 2009**

CP 09/06-09

**TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS  
SUR ROUTES DEPARTEMENTALES  
LOT N° 5 – VALENCE D'AGEN  
Avenant n° 1 au marché n° 340/07**

—  
Le marché n° 340/07 relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations sur routes départementales destiné à la subdivision départementale de VALENCE D'AGEN a été conclu le 19 novembre 2007 avec l'Entreprise BOUSSAC.

Le présent avenant a pour objet :

- de remplacer l'Entreprise BOUSSAC dans l'exécution du marché n° 340/07 par la Société APPIA Quercy-Agenais,
- d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société APPIA Quercy-Agenais

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 340/07 relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations sur routes départementales conclu le 19 novembre 2007 avec l'Entreprise BOUSSAC.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le marché n° 340/07 relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations sur routes départementales destiné à la subdivision départementale de VALENCE D'AGEN conclu le 19 novembre 2007 avec l'Entreprise BOUSSAC,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au marché susvisé ayant pour objet :
  - de remplacer l'Entreprise BOUSSAC dans l'exécution du marché n° 340/07 par la Société APPIA Quercy-Agenais,
  - d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société APPIA Quercy-Agenais ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,